



## COMMISSION DU FOOT EDUCATIF

### PROCÈS-VERBAL

### N°12

---

**Réunion du :** Mardi 30 novembre 2021

**À :** 9h30

---

**Responsable administratif :** Florian ARENA

---

**Présents :** Mme Sophie CHARRUET, Mrs Michel PELLETIER, Jean-François PLEE, Pierre-Yves BERNIER

---

**Excusé(s) :** Florian ARENA, Solène BOUVIER,

---

**Non - Excusé(s) :**

---

#### INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



La commission approuve le PV N°11 du 23/11/2021 et passe à l'ordre du jour.

## COURRIER

- ☞ Mail du GJMD du 25/11/21 concernant la modification du lieu de plateau U11 programmé le 11/12/21. Il aura lieu à Peyruis. → Pris note.
- ☞ Mail de Monsieur Pellegrino (AS St André des Alpes) concernant l'engagement ponctuel de l'équipe U9. → Pris note et réponse faite. La commission rappelle qu'à l'avenir l'utilisation de la messagerie du club sera nécessaire pour prendre en compte leur demande.
- ☞ Mail de GJAB du 26/11/21 concernant l'annulation du plateau U9 du 27/11/21 en raison d'absence du club de Sisteron FC et des conditions météorologiques → Pris note.
- ☞ Mail de L'Avance FC du 26/11/21 concernant l'annulation du plateau U9 du 27/11/21 en raison de cas contact Covid → Pris note.
- ☞ Mail de l'AFCV du 26/11/21 concernant l'annulation du plateau U9 du 27/11/21 en raison des conditions météorologiques → Pris note.
- ☞ Mail du club de l'ASF Tallard du 26/11/21 concernant l'annulation du plateau U11 du 27/11/21 suite aux absences annoncées de l'US Veynes Serres et Laragne Sports → Pris note.
- ☞ Mail de La Roche Sports concernant l'annulation du plateau U11 en raison de covid et afin d'éviter des déplacements inappropriés pour les clubs visiteurs. → Pris note et remerciements pour la démarche.
- ☞ Mail de l'ASF Tallard du 28/11/21 concernant l'engagement en seconde phase U11 et les volontés de recevoir → Pris note et répondu.
- ☞ Mail de l'EP Manosque du 28/11/21 concernant l'annulation du plateau U9 du 27/11/21 en raison des conditions météorologiques → Pris note.

**Lorsqu'un club envoie un mail au District pour avertir de son forfait, il est tenu de prévenir par ailleurs le(s) club(s) adverse(s) et non pas uniquement le District.**

**Rappel : Tous courriers adressés à la commission foot éducatif doit être effectué à partir de la boîte mail du club, tout autre courrier ne sera pas pris en compte.**

## PROGRAMMATION PLATEAUX 2<sup>ème</sup> PHASE

### ▪ *Modification*

Afin de préparer la seconde phase des plateaux, et prendre les desideratas d'accueil des clubs, des réunions en visioconférence sont programmées. Elles dureront 1h maximum. Un lien sera envoyé sur les messageries officielles des clubs. Les référents des clubs devront se connecter 15 minutes avant.

- ☞ Plateaux de la catégorie U11 : Vendredi 14 janvier à 18h30.
- ☞ Plateaux de la catégorie U9 : Vendredi 21 janvier à 18h30
- ☞ Plateaux de la catégorie U7 : Vendredi 21 janvier à 19h45
- ☞ Plateau EFF : Fait par la commission Féminisation



## PLATEAU DE NOËL U7

### ▪ *Modification*

Suite à la forte reprise d'activité de notre partenaire Le Complexe à Manosque, le plateau de Noël U7 se voit contraint d'être modifié. Le club de Manosque est prêt à recevoir sur son installation.

### ▪ *Projection et mise en place*

Timing :

- 13h : Arrivée des équipes
- 13h20 : Briefing des éducateurs
- 13h45 : Coup d'envoi
- 16h30 : Clôture et Goûter

Engagements : 57 équipes sont prévues.

Contenus : Un programme comprenant 3 séquences de 40 minutes (4 x 8 minutes + 2' de battement) entre une partie match, une partie jeu technique, une partie PEF de Noël. Les contenus sont transmis au secrétariat pour diffusion aux clubs.

## FUTSAL DES NEIGES

### ▪ *Programmation*

La commission reste en recherche de gymnases pour la mise en place. La formule en plateau de 4 à 5 équipes en U11 et U13, 5 à 6 équipes en U9 et 12 équipes en U7 restent d'actualités. Les plateaux seront sur des plages horaires de 2h. Les plateaux auront lieu le samedi ou le dimanche en fonction des disponibilités des gymnases.

Un programme sera publié début décembre.

## ORGANISATION ET SUIVI DES ACTIVITES

### ▪ *Critérium U13*

#### **Rencontres du 20/11/21**

#### **D1 poule unique**

Match n°23940417 : Dauphin/Forcalquier – ASA 2

**Absence feuille de match. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**



### D1 poule unique

Match n°23940419 : EP Manosque 1 – ASA 1

**Absence feuille de match et feuille de jonglage. La commission transmet à la commission CSR pour suite à donner.**

### D2 poule A

Match n°23933707 : Ent AS Embrun/St Crépin 2 – Barcelonnette FC 1

**Absence feuille de jonglage. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Match n°23934791 : AFCV 1 – Gap Foot05 5

**Absence feuille de jonglage. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

## Rencontres du 27/11/21

### Festival U13 :

Plateau 3 : à Manosque

**Absence des feuilles de matchs et feuilles de défi shoot-out. La commission demande au club de l'EP Manosque ces feuilles pour le mardi 07 novembre 2021.**

**Absence prévenue du club de l'USC Riez. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Plateau 6 : à Veynes

**Non joué en raison des conditions météorologiques. Reprogrammé le 11/12/21 à Veynes.**

Plateau 7 : à Oraison

**Absence prévenue du club de La Saulce FC. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Plateau 8 : à Chorges

**Absence prévenue du club de l'US VIVO 04 pour cause de cas de covid. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

**Rappel : les feuilles de jonglages sont à scanner et à retourner au secrétariat du district avant le mardi suivant la rencontre.**

#### ▪ Festival U13

### Résultat du 1<sup>er</sup> tour (en gras les qualifiés pour la phase départementale)

Plateau 1 : au Brusquet – **Gap Foot 05 1 (9 pts), Gap Foot 05 2 (6 pts)**, GJAB 1 (3 pts), SC Vinon 1 (0 pt)

Plateau 2 : à Saint Auban – **ASA 1 (9 pts), GJMD 1 (6 pts)**, Barcelonnette FC 1 (1pt), ASA 2 (1 pt)

Plateau 3 : à Manosque - EP Manosque 1, EP Manosque 2, USC Riez 1, Gap Foot 3 (**non reçu**)

Plateau 4 : à Sisteron – **CA Digne 1 (9 pts), Sisteron FC 1 (6 pts)**, Sisteron FC 2 (1 pt), L'Argentièrre Sports 1 (1 pt),

Plateau 5 : à Laragne : **Ent AS Dauphin/Forcalquier1 (9 pts), Laragne Sports 1 (6 pts)**, AFCV 1 (3 pts), Ent AS Dauphin/Forcalquier2 (0 pt)

Plateau 6 : à Veynes : US Veynes-Serres, Entente St Crépin/AS Embrun1, Entente St Crépin /AS Embrun2, ASVG 1, (**non joué**)

Plateau 7 : à Oraison (Sauvecane) : **Oraison Sports 1 (6 pts) Tallard ASF 1 (3 pts)**, Oraison Sports 2 (0 pt), La Saulce FC 1 (forfait),

Plateau 8 : à Chorges : **L'Avance FC 1 (6pts), OBSC 1 (3 pts)**, L'Avance FC 2 (0 pt), US VIVO 1 (Forfait),



▪ **U11 – Plateaux**

- ⚽ Plateau à Gap – 20/11/21  
**Absence de la feuille de défi récapitulative. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ⚽ Plateau à La Saulce – 20/11/21  
**Absence de la feuille de défi récapitulative. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ⚽ Plateau à Veynes – 20/11/21  
**Feuille de plateau reçue. Absence de la feuille de défi récapitulative. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ⚽ Plateau aux Mées – 20/11/21  
**Absence de la feuille de plateau, des feuilles de présence, de la feuille de défi récapitulative. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Plateau à Forcalquier – 20/11/21  
**Absence de la feuille de plateau, des feuilles de présence, de la feuille de défi récapitulative. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ⚽ Plateau à Dauphin – 20/11/21  
**Absence de la feuille de défi récapitulative. La commission transmet à la CSR suite donner.**
- ⚽ Plateau à Embrun – 27/11/21  
**Absence des feuilles de plateaux, des feuilles de présence et des feuilles de défi récapitulative. La commission demande au club de l'AS Embrun le retour de ces feuilles pour le mardi 7 décembre 2021.**
- ⚽ Plateau à Sisteron – 27/11/21  
**Absence des feuilles de plateaux, des feuilles de présence et des feuilles de défi récapitulative. La commission demande au club de l'AS Embrun le retour de ces feuilles pour le mardi 7 décembre 2021.**
- ⚽ Plateau à Pierrevert – 27/11/21  
**Absence des feuilles de plateaux, des feuilles de présence et des feuilles de défi récapitulative. La commission demande au club de l'ASA le retour de ces feuilles pour le mardi 7 décembre 2021.**
- ⚽ Plateau à Oraison – 27/11/21  
**Absence de la feuille de défi récapitulative. La commission demande au club d'Oraison Sports le retour de cette feuille pour le mardi 7 décembre 2021.**  
**Absence prévenue des clubs de l'US VIVO 04, et l'AS Dauphin. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

**Modification des plateaux à la suite d'engagements supplémentaires, les équipes seront ajoutées aux plateaux comme présenté ci-dessous.**

- ⚽ Gap Foot 05 n°5 :
  - Journée du 27 novembre : plateau à La Roche des Arnauds
  - Journée du 4 dec (Plateau jour de coupe) : à La Roche des Arnauds
  - Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à Gap
- ⚽ Gap Foot 05 n°6 :
  - Journée du 27 nombre : plateau à La Roche des Arnauds (plateau à 5 équipes)
  - Journée du 4 dec (Plateau jour de coupe) : à Gap
  - Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à La Saulce



- ⚽ OBSC 2 :
  - Journée du 27 novembre : plateau à Embrun (plateau à 5 équipes)
  - Journée du 4 dec (Plateau jour de coupe) : à Chorges
  - Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à St Crépin

- ⚽ CA Digne n°2 :
  - Journée du 27 novembre : plateau à Oraison
  - Journée du 4 dec (Plateau jour de coupe) : Pas de plateau
  - Journée du 11 dec (Plateau jour de coupe) : à Oraison

- *U9 – Plateaux*

### **Rencontres du 20/11/21**

- ⚽ Plateau à Tallard – 20/11/21
  - **Absence de la feuille de bilan de plateau et des feuilles de présence. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ⚽ Plateau à Volonne – 20/11/21
  - **Absence de la feuille de bilan de plateau et des feuilles de présence. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ⚽ Plateau à Gréoux – 20/11/21
  - **Absence de la feuille de bilan de plateau et des feuilles de présence. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

### **Rencontres du 27/11/21**

- ⚽ Plateau à Les Mées – 27/11/21
  - **Absence de la feuille de bilan de plateau et des feuilles de présence. La commission demande au club de l'US Les Mées, ces feuilles pour le mardi 7 décembre 2021.**
- ⚽ Plateau à Vinon – 27/11/21
  - **Absence de la feuille de bilan de plateau et des feuilles de présence. La commission demande au club du SC Vinon, ces feuilles pour le mardi 7 décembre 2021.**
- ⚽ Plateau à Peipin – 27/11/21
  - **Absence de la feuille de bilan de plateau et des feuilles de présence. La commission demande au club de l'USCA Peipin, ces feuilles pour le mardi 7 décembre 2021.**

- *U7 – Plateaux*

### **Rencontres du 20/11/21**

- ⚽ Plateau à Volonne – 20/11/21
  - **Absence de la feuille de bilan de plateau et des feuilles de présence. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- ⚽ Plateau à Gréoux – 20/11/21
  - **Absence de la feuille de bilan de plateau et des feuilles de présence. La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**



## REPORT ET/OU CHANGEMENT D'HORAIRE DE MATCH

### ▪ Critérium U13

Club demandeur	Match	Date prévue	Horaire prévu	Nouvelle date	Nouvel horaire	Remarques
District	EPM1 – GAP Foot 05 1 n° 23940397	18/09/2021	14h30	<b>11/12/2021</b>	14h30	Accord des 2 clubs
District	La Saulce 1 - Laragne 2 n° 23939818	25/09/2021	14h30	<b>04/12/2021</b>	14h30	Engagement Laragne 2
ASVG	ASVG St Martin 1 – ASA 3 n°23934804	13/11/2021	14h30	<b>04/12/2021</b>	14h30	
District	Festival U13 – Plateau n°6 à Veynes	27/11/2021	A 14h30	<b>11/12/2021</b>	A 14h	Suite à intempéries
Sisteron FC	Sisteron FC 1 – ASA 1 n°23940420	04/12/2021	À 14h30	<b>11/12/2021</b>	À 14h	Accord des clubs.

**Prochaine réunion plénière : mardi 7 décembre à 9h30.**

Le Responsable administratif

Florian ARENA

Le Secrétaire de Séance

Jean-François PLEE

